

Bordereau de signature

DEC2018_0006



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	25/01/2018	 Visa
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	25/01/2018	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2018-01-25)	

Dossier de type : ACTES_MAIRIE // decission_mairie

DIRECTION DES FINANCES ET DES MARCHES PUBLICS

SECTEUR DES MARCHES PUBLICS

REF : CN/RE

DEC2018_ 0006

DECISION

OBJET : CONCLUSION DU MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES N°2017/065 RELATIF A L'ORGANISATION DE MINI-SEJOURS 2018 - LOTS 5 et 6.

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU l'Ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux Marchés Publics, notamment les articles selon les articles 4, 32 et 42-2° ,

VU le Décret du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics, notamment les articles 12, 27, 28 et 35-I-1° , portant sur les services spécifiques dont les services administratifs, sociaux, éducatifs et culturels et soins de santé,

VU le Décret du 12 avril 2017 portant diverses dispositions en matière de commande publique,

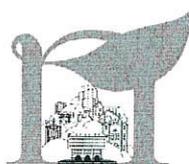
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération N°DEL2017_0200 du Conseil Municipal du 10 novembre 2017 portant délégations au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le dossier de consultation des entreprises portant sur le marché public de services n°2017/065 relatif à l'organisation de mini-séjours 2018, alloti comme suit :

- Lot n° 1 : Enfants de 4 à 6 ans, sur la Côte Normande. Thème : Equitation et milieu marin.
- Lot n° 2 : Enfants de 4 à 6 ans, à 300 km maximum de Paris. Thème : Ferme pédagogique.
- Lot n° 3 : Enfants de 6 à 10 ans, sur la Côte Normande. Thème : Activités nautiques et découverte de la faune et de la flore marine.
- Lot n° 4 : Enfants de 6 à 10 ans, à 300 km maximum de Paris. Thème : Activités nautiques.
- Lot n° 5 : Enfants de 11 à 17 ans, à 300 km maximum de Paris. Thème : Sport de Pleine Nature.
- Lot n° 6 : Enfants de 11 à 17 ans, à 300 km maximum de Paris. Thème : Activités nautiques.
- Lot n° 7 : Enfants de 6 à 10 ans et de 11 à 17 ans, dans les Vosges ou le Jura. Thème : Activités Sports d'hiver.

1/3



Suite de la décision N°2018_ 0006

portant sur la conclusion du marché public n°2017/065 - lots 5 et 6.

VU la décision n°DEC2017_0254 en date du 28 décembre 2017, rendue exécutoire le 29 décembre 2017, portant sur la conclusion du marché public de services n°2017/065 relatif à l'organisation des mini-séjours 2018, pour les lots n°1, 2, 3, 4 et 7, ainsi que la décision modificative partielle n°DEC2018_0005 en date du 18 janvier 2018, rendue exécutoire le 22 janvier 2018, pour le lot n°3,

VU l'avis d'appel public à la concurrence mis en ligne, concomitamment avec le dossier de consultation des entreprises susvisé, le 23 octobre 2017, sur la plateforme de dématérialisation de la Ville sous la référence n°527958, et publié sur le site MarchésOnline sous la référence n°3187618,

VU le rapport d'analyse des offres concernant les lots n°5 et 6, établi au regard des critères pondérés d'attribution des offres, à savoir le critère de la valeur technique pondéré à 60 % et le critère du prix pondéré à 40 %,

CONSIDERANT que deux plis (dont un par voie dématérialisée) ont été déposés dans le délai imparti (date et heure limites de remise des offres fixées au 15 novembre 2017 à 12h00), que toutes les candidatures ont été admises, et que dès lors, il a été procédé à l'analyse de trois offres : une offre pour le lot n°5 et deux pour le lot n°6,

CONSIDERANT qu'au regard des critères pondérés d'attribution des offres susvisés, l'offre économiquement la plus avantageuse est celle de l'association EVASION 78 pour les lots n°5 et 6,

CONSIDERANT que la prestation relève de la classe d'achat « Services sociaux et spécifiques » et de l'unité fonctionnelle 14.03.14 « Mini-séjours Préados/Jeunesse », dont la valeur ne dépasse pas 750.000 € H.T., seuil des services spécifiques de l'article 28 du Décret n°2016-360 relatif aux marchés publics,

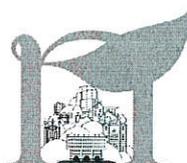
DECIDE

ARTICLE 1 : Il est conclu avec l'association EVASION 78, sise 1 bis Chemin du Moulin à Vent à GUYANCOURT (78280) :

-le marché public de services n°2017/065-05 relatif à l'organisation des mini-séjours 2018 - Lot n°5 « Enfants de 11 à 17 ans, à 300 km maximum de Paris -Thème principal : Sport de Pleine Nature », pour le prix unitaire de 419,00 € nets par enfant (12 maximum), soit le montant global maximal de 5 028,00 € nets. Le séjour se déroulera à Clécy dans le Calvados (14), du 23 au 27 juillet 2018 (durée de 5 jours).

-le marché public de services n°2017/065-06 relatif à l'organisation des mini-séjours 2018 - Lot n°6 « Enfants de 11 à 17 ans, à 300 km maximum de Paris - Thème : Activités nautiques », pour le prix unitaire de 419,00 € nets par enfant (12 maximum), soit le montant global maximal de 5 028,00 € nets. Le séjour se déroulera au Lac des Settons à Montsauche dans la Nièvre (58), du 20 au 24 août 2018 (durée de 5 jours).

2/3



VILLE DE NOISIEL

Suite de la décision N°2018_0006
portant sur la conclusion du marché public n°2017/065 - lots 5 et 6.

ARTICLE 2 : Les crédits correspondants sont prévus au Budget Communal.

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Torcy,
- Madame la Comptable Publique de Marne-la-Vallée,
- Monsieur le Directeur Général de la Mairie de Noisiel,
- Au titulaire des marchés.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son rendu exécutoire.

ARTICLE 5 : La présente décision est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le 23 JAN. 2018



Le Maire,

Mathieu Viskovic.

Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'Etat le 25 JAN. 2018
Affiché en Mairie le 25 JAN. 2018
Publié au Recueil des Actes Administratifs le 25 JAN. 2018
Notifié le

3/3

